

Compte rendu des participants aux Autorités nationales de nomination et aux Points de contact nationaux

Rapport de réunion

Dans les trois semaines suivant l'atelier, merci de compléter le présent compte-rendu. Il comporte deux parties :

1. **Compte rendu:** cette partie entend fournir aux Autorités nationales de nomination et aux Points de contact nationaux un retour sur information relatif à l'atelier, à ce que vous y avez appris, à la manière dont ceci affectera votre travail et comment ceci sera diffusé. En outre, le CELV publiera le compte-rendu¹ dans la rubrique « Activités du CELV impliquant des experts » sur le site internet relatif à chacun des Etats membres (voir <http://contactpoints.ecml.at>).

Le compte-rendu sera rédigé dans une des langues de travail du projet.

2. **Information du public:** cette partie entend fournir une information concernant le projet du CELV et la valeur ajoutée que celui-ci pourra constituer pour votre pays. Cette partie devra être d'intérêt pour un plus large public et, afin de mieux illustrer le propos, devra comporter des liens vers des publications, des sites internet, des événements en rapport mentionnés lors de l'atelier ou particulièrement pertinents pour votre pays. L'information du public devrait être un texte promotionnel court d'environ 200 mots.

Cette partie sera rédigée dans votre/vos langue(s) nationale(s).

L'ensemble devra parvenir à

- l'Autorité nationale de nomination et le Point de contact national du CELV de votre pays (coordonnées détaillées <http://www.ecml.at/aboutus/members.asp>)
- et en copie au Secrétariat du CELV (Erika.Komon@ecml.at)

dans le délai imparti.

1. Compte rendu

Nom du / de la participant(e) à l'atelier	Christine CANDIDE
Institution	Ministère de l'intérieur, Direction de l'Accueil de l'Intégration et de la citoyenneté (DAIC)
Adresse e-mail	christine.candide@immigration-integration.gouv.fr
Titre du projet du CELV	Développer les compétences langagières des migrants sur le lieu de et pour le travail
Site web du projet du CELV	
Date de l'événement	6-7 décembre 2012 à Graz
Bref résumé du contenu de l'atelier	Ce groupe de travail européen devrait permettre la création d'un réseau d'experts dans le domaine de compétences langue et travail pour les migrants. Les objectifs de ce groupe de travail seraient de développer une culture commune à travers la connaissance partagée de l'organisation des Etats, loi, décrets, droit à la formation, etc. et d'avoir une présentation des projets de différents pays sur ce sujet.
Quels éléments ont été, à votre avis, particulièrement utiles?	Deux éléments importants : - la prise en compte de la problématique langue et travail pour les migrants au niveau européen ; - la mise en commun des projets européens
Comment allez-vous utiliser ce que vous avez appris/développé au cours de l'événement dans votre contexte professionnel?	Par la diffusion du compte rendu du projet « apprendre par les langues (LfW) » au réseau des structures financées sur ce thème.
Comment allez-vous contribuer dans le futur au travail du projet?	La DAIC pourrait contribuer au projet à travers : - sa connaissance des politiques d'intégration et des dispositifs qu'elle organise notamment sur l'apprentissage du français; - sa capacité à impulser des projets sur la langue à visée professionnelle ; - sa capacité à diffuser et à communiquer à travers l'organisation de colloque, de séminaire pour faire connaître le réseau notamment en avril 2013 lors de son séminaire européen sur les dispositifs d'accueil des primo-arrivants mis en place au niveau européen.

Comment prévoyez-vous de diffuser les résultats du projet?

- Auprès de vos collègues
- Auprès d'une association professionnelle
- Dans une revue/un site web professionnels
- Dans un journal
- Autre

La diffusion du projet « apprendre par les langues (LfW) » sera réalisée par la formalisation d'un lien sur le site du Ministère chargé de l'intégration.

2. Information au public

Texte d'environ 200 mots pour la promotion de l'événement du CELV, du projet et de la publication envisagée mettant l'accent sur les avantages apportés aux groupes cibles. Ce texte sera rédigé dans votre/vos langue(s) nationale(s) pour diffusion (sur des sites web, dans des revues, etc.).

Le parcours d'intégration, passe par l'appropriation de savoirs linguistiques généralistes, mais aussi, par une qualification professionnelle que les migrants peuvent obtenir dans le cadre du salariat ou plus généralement par la formation professionnelle lorsqu'ils sont demandeurs d'emploi. Ce parcours d'intégration des immigrants (*primo-arrivants ou résidents étrangers depuis plusieurs années sur le territoire*) nécessite de travailler avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et les branches professionnelles pour leur permettre l'accès et le maintien à l'emploi.

Afin de faciliter cette appropriation dans le cadre professionnel, la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a inscrit l'apprentissage de la langue française dans le code du travail (Article L6313-1) afin qu'il figure explicitement parmi les actions de formation entrant dans le champ de la formation professionnelle continue au titre de l'éducation permanente.

Outre cette obligation pour les entreprises de mettre en place ces formations professionnelles dans le cadre de leurs plans de formation, en 2009, un fond paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) a été créé, qui se substitue au fonds unique de péréquation (FUP) en se dotant de missions élargies : contribuer au financement des actions visant à la qualification (ou la requalification) des salariés et des demandeurs d'emplois dont les faibles qualifications ou les carences en compétences fragilisent leur maintien dans l'emploi ou leur réinsertion professionnelle. Ce fonds dédié à la formation professionnelle est peu mobilisé pour l'apprentissage du français professionnel. Faute de décret d'application il n'existe pas d'obligation de mettre en place des modules « d'apprentissage du français » dans le cadre des plans de formation.

S'il existe en France une offre de formation en français dispensée via l'OFII par des organismes privés, associations, SCOP, SARL, celle-ci a pour objectif de former à un français généraliste décrit par le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). A ce jour, aucune formation ne prépare à une qualification applicable dans le cadre du travail, puisqu'elles sont relatives à la vie pratique quotidienne, non contextualisées au cadre professionnel.

La création d'un réseau européen sur le sujet « développer les compétences langagières des migrants sur

le lieu de et par le travail » constitue une opportunité pour développer d'une part une culture commune au niveau européen mais aussi, pour impulser une dynamique au niveau des états membres par l'organisation de séminaires, rencontres, colloques, pour faire connaître promouvoir les actions et les projets d'autres part.